



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et des statistiques
Secteur des politiques, du financement, des infrastructures
et du soutien à la gestion

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

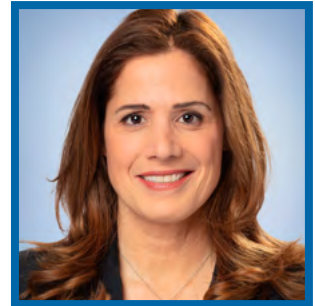
ISBN 978-2-550-94730-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-94731-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

MESSAGE DE LA MINISTRE

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement



Madame la présidente,

L'enseignement supérieur est plus que jamais un levier essentiel de développement social, économique et culturel. Notre société vit d'importantes transformations technologiques et fait face à des défis majeurs, notamment sur le plan environnemental et démographique. Pour que nous puissions affronter ces défis, la réalisation du plein potentiel des Québécois et Québécoises est primordiale. Il est donc impératif de modeler en conséquence la vision qui guide le ministère de l'Enseignement supérieur, et c'est ce que nous vous présentons dans le Plan stratégique 2023-2027.

La nouvelle vision du Ministère s'articule autour de trois aspects clés de l'enseignement supérieur : l'accès, la réussite et l'excellence. Ces trois principes doivent demeurer au cœur de nos actions pour que nous puissions offrir la possibilité de mener des études supérieures à tous ceux et celles qui le souhaitent, et ce, sans aucune discrimination. Pour ce faire, nous devons soutenir les étudiantes et étudiants dans leur parcours scolaire pour qu'ils atteignent la diplomation et soient en mesure de bien intégrer le marché du travail. Cela se fait par des expériences éducatives de grande qualité, adaptées à un monde en mutation, qui permettront à nos diplômés de se distinguer ici et ailleurs.

Nous devons aussi accompagner le réseau dans son développement, en soutenant sa capacité d'accueil et en favorisant la collaboration, non seulement entre les ordres d'enseignement, mais aussi entre les régions qui peuvent profiter de la mobilité étudiante. Ce plan stratégique accorde aussi une place toute particulière à la valorisation et à l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi qu'au soutien à la recherche et à l'innovation, qui sont des moteurs de développement dans nos collèges et nos universités. Grâce à ces efforts et à ceux investis pour contrer de façon concertée la pénurie de main-d'œuvre dans des domaines cruciaux de la société, nous serons à même de mieux répondre aux besoins évolutifs de la société québécoise.

Je crois fermement que la population doit avoir accès à une formation de qualité tout au long de la vie, au gré de ses besoins sur le plan de l'apprentissage et du développement des compétences. Et j'entends favoriser l'atteinte de cet objectif avec le soutien des équipes du ministère de l'Enseignement supérieur en les mobilisant autour d'une culture de travail favorable au bien-être et au développement professionnel.

A handwritten signature in black ink, reading 'P. Déry'. The signature is stylized, with a large loop at the beginning and a trailing flourish.

Pascale Déry

Ministre de l'Enseignement supérieur

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Pascale Déry

Ministre de l'Enseignement supérieur
Édifce Marie-Guyart
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le nouveau Plan stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur. Il prend le relais du tout premier plan stratégique mis en place après la création du Ministère en 2020 et nous permettra, dans cette optique, de bien réaffirmer notre mission et de proposer notre nouvelle vision.

Ce plan s'inscrit dans un contexte postpandémique marqué par des besoins évolutifs, notamment au regard de l'importante rareté de main-d'œuvre. L'enseignement supérieur constitue un levier incontournable pour former des gens dans les domaines prioritaires où cette rareté se fait le plus sentir. Ce contexte fait également en sorte qu'il est primordial de favoriser la persévérance et la réussite des étudiants ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie de l'ensemble de la population.

Devant la croissance constante de l'effectif étudiant sur nos campus, provenant notamment de l'international, et compte tenu de la diversification des profils et des trajectoires éducatives, il faut miser plus que jamais sur le développement de la capacité d'accueil de nos établissements d'enseignement, et ce, dans toutes les régions. Le Ministère s'est d'ailleurs doté d'un nouveau secteur qui se consacre à l'accessibilité, à la réussite et à l'expérience étudiante et qui permettra d'assurer la synergie des actions du Ministère et de mieux atteindre les objectifs liés à ces enjeux. Nous continuerons d'être en action, à travers le déploiement de nos importants plans d'action sur la réussite, la santé mentale et la lutte contre les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur. Nous réaffirmons également l'important rôle des établissements collégiaux et universitaires dans le développement de la recherche et de l'innovation au Québec.

Ce plan stratégique, j'en suis certaine, nous aidera à susciter l'intérêt envers les études supérieures ainsi qu'à créer des environnements propices à la persévérance et à la réussite. Ces initiatives structurantes trouveront leurs assises auprès du personnel talentueux et fortement mobilisé du Ministère.

En comptant sur la créativité, la passion et l'engagement des équipes du Ministère et des partenaires des réseaux, un plus grand nombre de personnes pourront s'épanouir dans la réalisation d'un projet d'études supérieures, et c'est toute la société québécoise qui en bénéficiera.



Paule De Blois

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	III
------------------------	-----

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	V
-----------------------------	---

LE MINISTÈRE EN BREF	1
----------------------	---

Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Chiffres clés	2

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	3
----------------------------	---

Contexte externe	3
Impacts postpandémie	3
Développement économique	3
Diplomation à l'enseignement supérieur	4
Accessibilité, diversité des parcours et formation tout au long de la vie	5
Étudiants des Premières Nations et de la Nation Inuit (PNI)	6
Internationalisation de l'enseignement supérieur	6
Le français, langue officielle et commune du Québec	7
Recherche et innovation	9
Le numérique en enseignement supérieur	10
Des enjeux environnementaux	11
Contexte interne	11
Attraction et rétention des ressources humaines	11
Transformation numérique et performance organisationnelle	12
Une gouvernance arrimée aux priorités	12
Révision de la politique de financement des universités	13
Des initiatives d'envergure pour soutenir la réussite étudiante	13

Enjeu 1 : Développement économique, social, culturel et durable du Québec	17
Orientation 1 : Répondre aux besoins évolutifs de la société québécoise	18
Objectif 1.1 : Attirer davantage de personnes aux études supérieures	18
Objectif 1.2 : Accroître le niveau de scolarité de la population québécoise	19
Objectif 1.3 : Contribuer à la réponse aux besoins de main-d'œuvre du Québec	19
Objectif 1.4 : Soutenir la recherche et la culture de l'innovation	20
Objectif 1.5 : Valoriser et accroître la maîtrise de la langue française en enseignement supérieur	21
Enjeu 2 : Un réseau accueillant, accessible, ouvert sur le monde et orienté vers l'avenir	23
Orientation 2 : Accompagner le réseau dans son développement	23
Objectif 2.1 : Soutenir la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur	24
Objectif 2.2 : Favoriser les collaborations, dans toutes les régions du Québec, entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics	25
Objectif 2.3 : Augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale	25
Enjeu 3 : une expérience étudiante propice à la réussite	26
Orientation 3 : Offrir à chaque personne les conditions favorables à l'accomplissement de son parcours de formation	26
Objectif 3.1 : Soutenir la persévérance et la réussite aux études supérieures	27
Objectif 3.2 : Soutenir les personnes dans leur formation tout au long de la vie	28
Enjeu 4 : Une équipe mobilisée	29
Orientation 4 : Adopter des approches novatrices de mobilisation du personnel	29
Objectif 4.1 : Offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement de l'expertise	29

LE MINISTÈRE EN BREF

MISSION

Soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec.

Le Ministère a pour mission de soutenir les étudiantes et étudiants en leur favorisant l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences qui contribueront à leur épanouissement personnel et à leur participation au développement et à la prospérité du Québec. Il soutient les établissements collégiaux et universitaires dans l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins de la société, dans la promotion et dans l'offre d'un enseignement de qualité pour tous.

Le Ministère contribue à l'essor de la recherche et de la science, dans une perspective de développement durable, en favorisant le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement.

VISION

L'accès, la réussite et l'excellence en enseignement supérieur pour tous, au cœur de nos actions.

La nouvelle vision du Ministère met l'accent sur trois aspects clés de l'enseignement supérieur. Tout d'abord, l'accès signifie que l'enseignement supérieur doit être ouvert et accessible à tous ceux qui le souhaitent, sans aucune discrimination. Ensuite, la réussite implique que les étudiants soient soutenus dans leur parcours d'études jusqu'à l'obtention de leur diplôme et être préparés adéquatement à la vie professionnelle. Le soutien à la formation tout au long de la vie, la requalification et la mise à jour des compétences sont au cœur de cette vision. Enfin, l'excellence signifie que l'enseignement supérieur doit viser à offrir des programmes et des expériences éducatives de grande qualité, adaptés à un monde en mutation, pour permettre aux personnes de développer leurs compétences et leurs connaissances à un niveau supérieur.

VALEURS

L'équité, le partenariat, la transparence et le professionnalisme sont les valeurs qui animent le Ministère et ses employés dans la prestation des services aux partenaires et à la population.

Équité : un système favorisant l'égalité des chances et l'accès pour tous à l'enseignement supérieur.

Partenariat : la collaboration et la concertation avec les différents acteurs des réseaux de l'enseignement supérieur.

Transparence : une communication ouverte avec les partenaires et les étudiants, l'accès à une information de qualité et au moment opportun, la reddition de comptes aux citoyens et aux autorités compétentes.

Professionnalisme : une expertise au service des réseaux de l'enseignement supérieur et de la réussite des personnes, une prestation de services diligente et respectueuse de chacun.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
601	Effectif du Ministère (février 2023)
9,150 G \$	Budget global 2023-2024 du ministère de l'Enseignement supérieur
7,7 G\$	Investissements en infrastructures en enseignement supérieur prévus au Plan québécois des infrastructures 2023-2033
149	Établissements d'enseignement supérieur publics et privés • 48 cégeps, dont 5 anglophones • 70 collèges privés (21 subventionnés, 49 non subventionnés) parmi les 21 collèges privés subventionnés, 3 sont anglophones • 11 écoles gouvernementales • 20 établissements universitaires, dont 3 anglophones
31 197	20 903 enseignantes et enseignants au collégial pour la période du 13 août 2020 au 12 août 2021 ¹ 10 294 professeures et professeurs à temps plein à l'université au 1 ^{er} octobre 2021 ²
550 024	Étudiantes et étudiants fréquentant le réseau collégial et universitaire ; au trimestre d'automne de l'année 2021-2022 • 235 787 au niveau collégial • 314 237 au niveau universitaire³
1,028 M\$	Aide financière aux études (prêts et bourses aux étudiantes et aux étudiants admissibles (novembre 2022)

1. Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC).

2. Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER).

3. Étudiantes et étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE EXTERNE

Le contexte externe du Ministère est marqué par les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif du Québec, l'évolution de la situation économique du Québec, l'état de la diplomation en enseignement supérieur et les enjeux de l'accessibilité, de la diversité des parcours, de la formation tout au long de la vie et de la spécificité des étudiants des Premières Nations et de la Nation Inuit (PNI), l'internationalisation du réseau, la place de la langue française, les plans de régionalisation, la poursuite de la recherche et de l'innovation, l'état des infrastructures en enseignement supérieur, la transformation numérique et les enjeux environnementaux.

Impacts postpandémie

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur tous les secteurs de l'activité humaine : économique, sociale et culturelle. À l'enseignement supérieur, elle a chamboulé la vie sur les campus des collèges et des universités : le passage de l'enseignement en classe à la formation en ligne, la transformation des approches pédagogiques et d'évaluation, la prestation des services aux étudiants, le ralentissement des travaux de recherche, la pratique des activités sportives, sociales et culturelles sur les campus, etc. Ces conditions ont affecté l'intégration scolaire, la santé mentale, la persévérance et la réussite de plusieurs étudiants. Les effets de la pandémie sont réels. Les taux d'accès, de réinscription après un an d'études et d'obtention de diplômes d'études collégiales (DEC) ou de baccalauréat (BAC) ont moins progressé par rapport à la situation avant la pandémie. Certains effets de la pandémie seront à surveiller, particulièrement chez les jeunes qui ont vécu la crise sanitaire au secondaire et qui arriveront graduellement dans les collèges et les universités au cours des prochaines années.

Développement économique

En raison du contexte postpandémique, conjugué au phénomène de vieillissement de la population, le Québec fait maintenant face à une pénurie de main-d'œuvre qui touche la plupart des secteurs d'activité et des régions. La rareté de la main-d'œuvre entraîne des conséquences importantes sur la prestation de plusieurs services et freine la croissance et le développement dans plusieurs secteurs stratégiques de l'économie québécoise. Le gouvernement a ainsi lancé une opération majeure (*Opération main-d'œuvre – En action pour réduire la rareté de la main-d'œuvre*), qui mise sur la formation en soutenant la persévérance et la diplomation des étudiants, d'une part, et sur l'adaptation des compétences et la requalification des travailleurs, d'autre part. Les secteurs visés sont la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde éducatifs à l'enfance, les technologies de l'information, le génie et la construction.

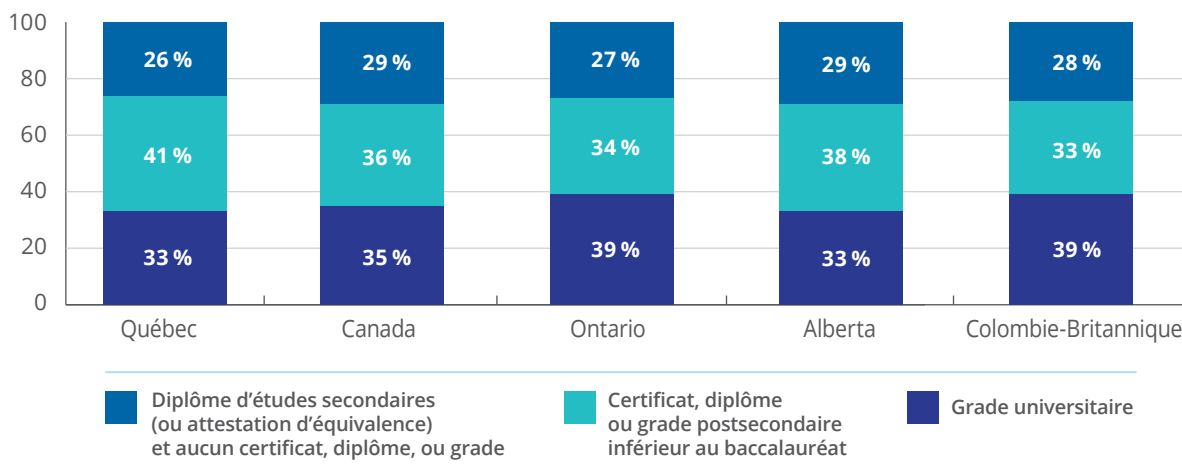
Par ailleurs, le faible taux de chômage au Québec, la forte demande du marché du travail et la multiplication des occasions d'emploi entrent en concurrence avec la poursuite des études. Les résultats de l'enquête sur la population active (décembre 2022)⁴ témoignent d'une augmentation de 11 %, entre janvier et décembre 2022, de l'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. De même, les formations courtes sont de plus en plus prisées par les employeurs. L'intérêt pour les formations plus longues (DEC, BAC, maîtrise ou doctorat) risque ainsi de s'amenuiser, privant le Québec de personnes hautement qualifiées dans une économie où les connaissances et le savoir sont les sources principales de la création de valeur. L'adéquation formation-emploi en matière de domaines de spécialisation et de durée des études est au cœur de l'accroissement de la productivité et du développement économique.

Diplomation à l'enseignement supérieur

À l'échelle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Québec se distingue avec un taux élevé de diplomation au baccalauréat après quatre ans, soit un taux global de 58,1 %⁵ (cohorte de 2016), qui dépasse largement la moyenne canadienne (43,6 %). L'Ontario enregistre un taux de 43,7 %.

À l'échelle du Canada, le Québec se démarque avec le taux le plus élevé (41 %)⁶ de personnes détenant un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire inférieur au baccalauréat, parmi sa population âgée de 25 à 64 ans, la moyenne du Canada étant de 36 %. La proportion des Québécois de cette tranche d'âge qui détient un grade universitaire est, quant à elle, inférieure à la moyenne canadienne. Le Québec accuse un retard de 6 points de pourcentage par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, deux provinces comparables au Québec sur le plan économique et démographique.

Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu, Québec, Ontario, Alberta, Colombie-Britannique et Canada, 2021



4. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230106/dq230106a-fra.htm>

5. Statistique Canada. [Tableau 37-10-0140-01 Diplomation des étudiants inscrits dans un programme menant à un certificat de formation technique ou professionnelle, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques de l'étudiant](#)

6. Statistique Canada, Enquête sur la population active 2021 Compilation spéciale de la DSIG-MES

À l'échelle du Québec, le taux de diplomation au baccalauréat six ans après l'inscription s'est maintenu autour de 80 % pour les cohortes 2004 à 2013. À la maîtrise, les taux de diplomation ont augmenté de plus de cinq points de pourcentage, passant de 73,0 % à 79,6 %, entre 2008 et 2021. Au doctorat, on observe une hausse de 2,9 points de pourcentage du taux de diplomation huit ans après l'inscription au cours de la dernière décennie (2010-2020), ce taux étant passé de 58,2 % à 61,1 %.

Au collégial, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) deux ans après la durée prévue du programme initial s'est maintenu au cours des dernières années (2005-2015) autour de 70 % pour la formation préuniversitaire et à 60 % pour la formation technique.

Accessibilité, diversité des parcours et formation tout au long de la vie

Chaque année, au cours de la dernière décennie, plus de 154 000 personnes ont accédé pour une première fois en moyenne aux établissements d'enseignement supérieur au Québec, en proportion similaire dans les collèges et les universités. Cet accès est rendu possible grâce notamment à une présence des collèges et des universités dans toutes les régions du Québec, aux droits de scolarité parmi les plus bas en Amérique du Nord, à une aide financière gouvernementale aux études soutenue et à une offre de formation riche et diversifiée répondant aux intérêts de tout un chacun et aux réalités du marché.

D'ici 2031, l'effectif étudiant au collégial⁷ passerait de 173 111⁸ à 210 993, une augmentation prévisionnelle de 21,9 %. L'effectif étudiant universitaire⁹, quant à lui, passerait de 179 375 à 195 011 au 1^{er} cycle, de 32 130 à 35 570 au 2^e cycle et de 11 109 à 12 984 au 3^e cycle (de 2020-2021 à 2029-2030), des augmentations respectives de 8,7 %, de 10,7 % et de 16,8 %.

L'augmentation des effectifs étudiants s'accompagne d'une croissance de la diversité des profils de la population étudiante et de celle des trajectoires éducatives. Davantage d'étudiants en situation de handicap ou avec une santé mentale fragilisée, d'étudiants issus des communautés autochtones, d'adultes en réorientation professionnelle, de parents, de chefs de famille monoparentale, de personnes qui alternent les études et le travail et de personnes qui désirent concilier travail, études et autres engagements et obligations fréquentent désormais les établissements d'enseignement supérieur.

Cette diversité grandissante des profils étudiants, ces nouveaux modes de vie, cette variété d'aspirations personnelles conjuguées aux besoins du marché de l'emploi exigent incontestablement une adaptation du réseau de l'enseignement supérieur vers un modèle de formation tout au long de la vie.

7. Étudiants à temps plein, DEC/Tremplin DEC, enseignement ordinaire, à la session d'automne.

8. Effectif 2021-2022.

9. Effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP).

Étudiants des Premières Nations et de la Nation Inuit (PNI)

Bien que la tendance soit à la hausse, les étudiants issus des PNI sont peu représentés dans les établissements d'enseignement supérieur québécois. Ils présentent aussi un taux de diplomation plus faible que celui de la population allochtone. Entre 2015-2016 et 2021-2022, un peu plus de 1 500 étudiants déclarant¹⁰ avoir le statut d'autochtone fréquentaient le réseau collégial et 62,7 %¹¹ parmi eux étaient inscrits dans un DEC. Au cours de la même période, dans le réseau universitaire, le nombre d'étudiants se déclarant autochtones est passé de 1 119 à 1 417, soit une augmentation de 26,6 %. En moyenne, 48,6 %¹² de ces étudiants étaient inscrits au BAC.

Les PNI du Québec sont riches d'une histoire propre et possèdent des cultures et des identités qui les distinguent. L'accueil des étudiants autochtones, leur inclusion et leur formation dans les collèges et les universités nécessitent du Ministère et de ses réseaux une approche partenariale avec les PNI, adaptée aux réalités et aux besoins actuels et futurs de ces citoyens. Il importe de déployer les efforts nécessaires pour créer un contexte d'égalité des chances qui donne à chaque membre des communautés autochtones les outils indispensables au déploiement de son plein potentiel et à la réalisation de ses ambitions.

Plusieurs actions visant l'inclusion des étudiants autochtones ont été mises en place et sont porteuses pour cette clientèle, comme la construction de milieux de vie communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles, Trois-Rivières et Québec. D'autres projets du même type sont à l'étude pour d'autres villes québécoises pour faciliter l'accès aux études supérieures et soutenir la persévérance et la diplomation.

Internationalisation de l'enseignement supérieur

Attirer davantage d'étudiants internationaux dans les collèges et les universités francophones de la province est une priorité gouvernementale. Le Québec présente plusieurs atouts pour ces étudiants : des établissements d'enseignement supérieur reconnus pour la qualité et la diversité de leurs programmes de formation, les spécificités de leurs créneaux de recherche et des infrastructures à la fine pointe de la technologie, une vie étudiante stimulante sur les campus, un coût de la vie abordable, etc. Un bon nombre d'étudiants internationaux choisissent d'ailleurs le Québec pour réaliser leur projet d'études en tout ou en partie ou encore pour effectuer de la recherche. Ce nombre a connu une augmentation de 148 % au cours de la dernière décennie (2010-2011 à 2020-2021), dans un contexte caractérisé par une course planétaire aux talents.

10. La déclaration de l'appartenance aux PNI est facultative dans le réseau de l'enseignement supérieur au Québec.

11. Source : portail informationnel SOCRATE, données au 19 février 2022. DSIG, MES.

12. Source : portail informationnel GDEU, données au 22 avril 2022. DSIG, MES.

Les programmes de recrutement des étudiants internationaux se matérialisent notamment par des exemptions de droits de scolarité, des bourses d'excellence et de soutien aux personnes immigrantes formées à l'étranger, de même que du soutien financier accordé aux établissements dans le but de recruter, d'accueillir et d'intégrer des étudiants internationaux. Ces programmes permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'augmenter leur impact à l'échelle internationale, particulièrement dans les pays de la francophonie. Ils devront ainsi être envisagés dans une perspective spécifique pour l'avenir de la francophonie.

La mobilité entrante des étudiants internationaux est, quant à elle, possible dans le cadre d'ententes interétablissements. Dans ce cas, les étudiants internationaux ont la possibilité d'effectuer un séjour d'études d'un ou de deux trimestres au Québec, études qui leur seront créditées dans leur établissement d'origine. Cette expérience québécoise fait de ces étudiants des ambassadeurs de la marque Québec en enseignement supérieur et pourrait les amener à choisir le Québec pour entamer ou poursuivre leurs études supérieures au Québec.

La rétention des étudiants internationaux, une fois diplômés, est une priorité gouvernementale. Elle constitue une opportunité mutuellement bénéfique à toutes les parties. D'une part, ces étudiants pourront contribuer au développement et à la croissance du Québec, et d'autre part, ils auront la possibilité de s'épanouir personnellement et professionnellement dans une société prospère et équitable.

Le français, langue officielle et commune du Québec

La promotion et la valorisation de la langue française sont au cœur des priorités gouvernementales. Le Québec souhaite renforcer l'utilisation de la langue française dans toutes les sphères de la vie publique, notamment au travail, dans le commerce, dans les affaires et dans le contexte de la consommation de biens et services.

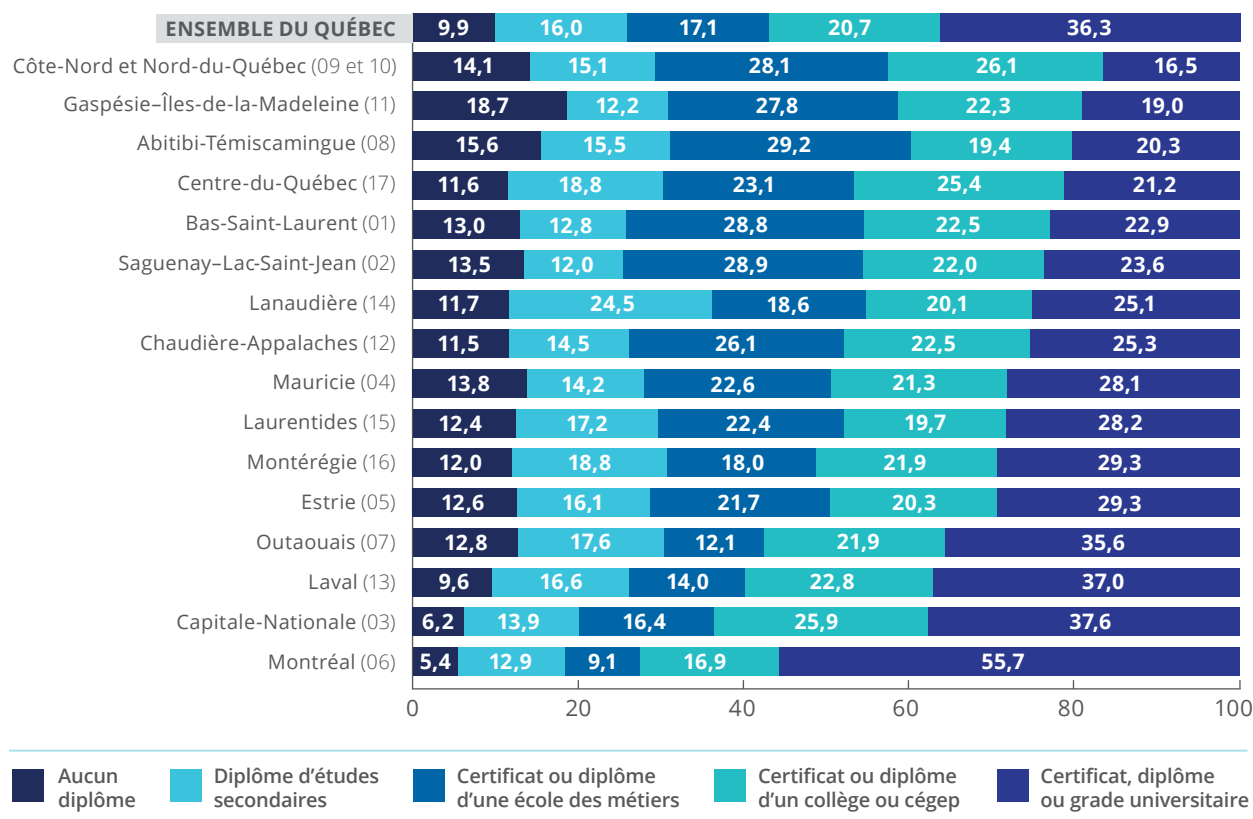
La nouvelle *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, constitue le nouveau cadre juridique pour renforcer la place de la langue française dans la société québécoise. Cette loi prévoit, entre autres, diverses dispositions pour encadrer les établissements d'enseignement collégial. Elle apporte également des modifications aux dispositions relatives aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire relativement à l'emploi et à la qualité de la langue française.

Les établissements d'enseignement supérieur offrent des programmes et des cours en français dans de nombreuses disciplines, de la littérature au génie, en passant par la médecine et la sociologie. Les étudiants ont ainsi la possibilité d'apprendre le français en contexte de formation. Les collèges et les universités offrent également des services de soutien linguistique aux étudiants qui ont besoin d'améliorer leur français, ainsi que des programmes d'immersion linguistique aux étudiants étrangers qui souhaitent apprendre le français. Les établissements d'enseignement supérieur disposent de mécanismes structurés de communication, de visibilité et d'influence pour promouvoir et valoriser la langue française et jouent un rôle crucial pour la préserver, de façon durable, et contribuer à en parfaire la connaissance et la maîtrise.

Enseignement supérieur en région

Le niveau de scolarité de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans varie d'une région administrative à l'autre. Cette variation est souvent associée aux caractéristiques historiques, géographiques, démographiques et économiques des régions. Montréal se démarque ainsi avec le taux le plus élevé (55,7 %) de personnes qui détiennent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire. À l'opposé, l'Abitibi-Témiscamingue enregistre le taux le plus élevé (29,2 %) de personnes détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers.

Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, régions administratives et ensemble du Québec, 2021



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, fichier maître. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. *Panorama des régions du Québec, Édition 2022.*

Ce portrait témoigne des disparités du niveau de scolarité de la population entre les 17 régions du Québec. Pour contribuer à réduire ces écarts, la collaboration, la mobilisation et la participation de tous les acteurs locaux sont nécessaires.

Par leur présence sur l'ensemble du territoire québécois, les collèges et les universités assurent l'accessibilité à une vaste gamme de programmes de formation, à des activités de recherche et à de la formation continue qui permettent aux étudiants de poursuivre leurs études supérieures sans avoir à s'éloigner de leur milieu d'attache pour étudier.

Appuyés par le ministère de l'Enseignement supérieur, les pôles régionaux en enseignement supérieur jouent un rôle clé dans la promotion de l'éducation postsecondaire dans les différentes régions de la province. Concrètement, ces instances regroupent des collèges et des universités de chaque région qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs socioéconomiques locaux pour s'assurer que les programmes offerts sont pertinents et préparent les étudiants aux emplois disponibles dans la région. Ces pôles offrent des occasions d'apprentissage stimulantes et aident les étudiantes et étudiants à établir des liens avec la communauté locale.

Répartis dans 15 régions du Québec, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), intervenants de première ligne en innovation, accompagnent les petites et moyennes entreprises par du soutien technique, du développement technologique, de l'information et de la formation. En impliquant des étudiants et des

stagiaires dans l'accomplissement de leur mission, ils favorisent le maillage entre les établissements collégiaux et les entreprises locales.

Pour dynamiser davantage les régions, d'autres mesures incitatives sont mises en place par le Ministère, comme le Programme de bourses Parcours, un soutien financier offert aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans un programme d'études offert dans un cégep en région, et des bourses pour effectuer de la recherche ou s'inscrire dans des programmes menant à des professions dont les régions ont fortement besoin.

Recherche et innovation

La recherche fondamentale et appliquée et l'innovation sont au cœur de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Plus de 3 000 programmes de formation universitaire sont offerts dans le réseau universitaire, dont environ la moitié à la maîtrise et au doctorat. À la grandeur de la province, près de 700 centres de recherche universitaires dans des secteurs de pointe, quelque 59 centres collégiaux de transfert des technologies et environ 50 unités, centres, regroupements et collectifs de recherche collégiale contribuent au développement de la recherche et de l'innovation.

La recherche et l'innovation sont essentielles à la production de nouvelles connaissances et à la découverte de solutions aux défis actuels et futurs de la société. Elles contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des individus. Le Québec veut se doter de conditions propices au développement de la recherche et de l'innovation durables et inclusives pour créer davantage de richesse économique et sociale et exceller à l'échelle mondiale. Il investit plus de 7,5 milliards de dollars dans le cadre de [la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation \(SQRI²\) 2022-2027](#) pour continuer d'impulser le cycle de l'innovation dans les créneaux où le Québec excelle déjà, comme l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, les sciences de la vie, l'aérospatiale, l'électrification des transports, les ressources naturelles et les énergies renouvelables.

Le premier maillon de la recherche et de l'innovation est le développement des connaissances et de la culture de l'innovation et la préparation d'une relève composée de talents possédant des compétences clés. Le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) et d'informatique sera amené à augmenter au cours des cinq prochaines années. L'embauche de 500 nouvelles ressources professorales universitaires dans les domaines du génie et des technologies de l'information dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, et la bonification du financement des Fonds de recherche du Québec (FRQ) qui offrent des programmes de bourses, comme les bourses d'excellence pour les étudiants, les bourses pour les jeunes chercheurs et les bourses pour des stages d'initiation à la recherche pour les étudiants du premier cycle universitaire et du collégial, constituent des actions concrètes qui auront un impact majeur sur le développement de la recherche et de l'innovation.

L'innovation est propulsée également grâce aux zones d'innovation actuelles. Ces structures regroupent de multiples acteurs locaux, dont les chercheurs universitaires et les entreprises, autour de projets communs, dans le but d'augmenter le développement et la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. D'autres projets de zones d'innovation sont en développement et permettront de poursuivre sur cette même lancée.

Les collèges et les universités comme lieux privilégiés d'émergence et d'approfondissement des connaissances et de formation sont aux premières loges pour participer à cet effort collectif, qui profitera à l'ensemble de la société.

Infrastructures en enseignement supérieur

Les infrastructures des collèges et des universités jouent un rôle crucial dans l'expérience étudiante et dans la réussite des études. Ils comprennent une variété de bâtiments (1 650) et d'espaces, tels que des salles de classe, des milieux collaboratifs, des laboratoires, des bibliothèques, des résidences étudiantes, des centres de conditionnement physique et des terrains sportifs. Ces espaces doivent être adaptés aux besoins des étudiants, des enseignants et des membres du personnel ainsi qu'aux approches d'apprentissage évolutives, tout en étant conformes aux normes de sécurité et aux exigences réglementaires.

Maintenir ces infrastructures à jour, modernes et conformes constitue un défi pour le gouvernement et pour les collèges et universités. Des investissements considérables sont consentis chaque année pour assurer aux étudiantes et étudiants des milieux de formation adéquats. Le Plan québécois des infrastructures 2022-2032¹³ prévoit un rehaussement des investissements de 466,3 M\$ dans le secteur de l'enseignement supérieur, soit 267,1 M\$ pour le réseau collégial et 199,2 M\$ pour le réseau universitaire se déclinant ainsi :

- 320,6 M\$ pour l'actualisation de programmes d'études collégiales (38,0 M\$) et pour des projets d'infrastructure des réseaux collégial (120,4 M\$) et universitaire (162,2 M\$) destinés à favoriser la mise en place de certaines mesures liées à la diplomation ciblées dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, laquelle vise à s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines prioritaires;
- 145,7 M\$ pour d'autres projets dans les réseaux collégial (108,7 M\$) et universitaire (37,0 M\$), notamment pour des infrastructures liées au logement étudiant.

Des projets de rénovation, de réaménagement et d'agrandissement seront réalisés pour faire des établissements d'enseignement supérieur des espaces où il fait bon se former, faire de la recherche et travailler.

Au cours de la période 2022-2027, le gouvernement investira également, dans le cadre de la SQRI², un montant de 676 millions de dollars dans des projets d'infrastructures de pointe et dans l'acquisition d'équipements spécialisés nécessaires à la réalisation de travaux de recherche et d'innovation¹⁴.

Le numérique en enseignement supérieur

Les technologies de l'information font aujourd'hui partie intégrante du quotidien de la population. La récente pandémie mondiale a bousculé les méthodes d'enseignement et accéléré le recours à ces technologies. La formation à distance (FAD) a permis aux personnes de poursuivre leurs études durant la crise sanitaire grâce à des appareils connectés. Ce mode de formation est bien ancré dans les établissements d'enseignement supérieur et sa place est amenée à grandir au fil du temps. Un renforcement harmonieux et équilibré de la FAD nécessite la prise en compte du potentiel qu'elle présente pour élargir l'accès aux études supérieures, dans toutes les régions du Québec et au-delà de ses frontières, mais aussi des limites qu'elle peut comporter pour la réussite du plus grand nombre de personnes.

13. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/6_Plan_quebécois_infrastructures.pdf.

14. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_SQRI2_2022-2027_MEI.pdf.

La transformation numérique et la science des données touchent plus d'un secteur et plusieurs initiatives en intelligence artificielle (IA) voient le jour. Dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'utilisation de l'IA transforme le savoir, l'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les méthodes de recherche, le rôle de l'enseignant, du chercheur, etc. L'IA est déjà utilisée pour alimenter des plateformes d'apprentissage capables de s'adapter aux parcours de formation et aux besoins des apprenants. Des applications de l'IA, comme le robot conversationnel Chat GPT, capable de tenir une conversation avec un individu ou de produire des textes en réponse à des questions précises, suscitent de la curiosité et de l'intérêt, mais également des préoccupations auprès des acteurs de l'enseignement supérieur.

Ces nouvelles technologies et l'IA, qui remodeleront l'avenir de l'apprentissage, sont des outils à grand potentiel et ouvrent un monde de possibilités. Elles amènent les acteurs de l'enseignement supérieur à se positionner quant à leur utilisation et à trouver un juste équilibre entre leurs retombées positives sur l'apprentissage et la réussite et le système de formation et de recherche actuel, qui a fait ses preuves depuis des années. Une approche clairvoyante quant à l'intégration de ces technologies en enseignement supérieur est de mise.

Des enjeux environnementaux

Le Québec doit affronter les défis de l'urgence climatique et de la transition énergétique s'il veut assurer un avenir durable à sa population. Il est donc important de promouvoir des pratiques durables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver les écosystèmes pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Le gouvernement du Québec ambitionne de décarboner l'économie en visant l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Par la nature de sa mission, l'enseignement supérieur constitue un des leviers essentiels pour contribuer à l'effort collectif vers une société plus équitable et écoresponsable.

CONTEXTE INTERNE

Plusieurs facteurs influencent l'accomplissement de la mission du Ministère et sa capacité à atteindre les objectifs de son plan stratégique.

Attraction et rétention des ressources humaines

À l'instar de toutes les organisations, le Ministère a vu son environnement de travail chamboulé par la pandémie de COVID-19. Le passage au télétravail a exigé une grande adaptation, tant sur le plan technique et organisationnel qu'humain. Cette transition a ouvert la voie à de nouvelles opportunités et à de nouvelles façons de travailler, mais s'est accompagnée également de nouveaux défis pour les employés et pour le Ministère. Un environnement de travail positif et propice au bien-être est essentiel pour maintenir la motivation et l'engagement des employés en télétravail et pour renforcer leur sentiment d'appartenance au Ministère.

De plus, le Ministère est confronté à un marché de travail compétitif qui requiert des approches proactives et créatives pour attirer et retenir les talents.

Transformation numérique et performance organisationnelle

Conformément aux orientations gouvernementales visant à accélérer la transformation numérique de l'État et à établir la citoyenneté numérique, le Ministère prépare le plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur. Il s'agit de la feuille de route pour induire un important changement qui s'appuie sur des compétences numériques, lequel se réalise à travers des processus numériques et fait appel aux technologies numériques. Ce changement s'opère à tous les niveaux et dans toutes les fonctions de l'organisation, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des partenaires et des clientèles de plus en plus connectées, d'améliorer l'expérience de la population et celle des employés et d'accroître la performance du Ministère et de ses réseaux.

Le Ministère doit également amener son centre de traitement informatique sur la voie de l'informatique pour faciliter le stockage, la gestion et le traitement des données organisationnelles. Avec cette transition, le Ministère modernise ses technologies, assure une meilleure disponibilité de ses services à la population, sécurise ses actifs informationnels et améliore sa performance.

Ces initiatives offriront au Ministère la possibilité de valoriser les données du système de l'enseignement supérieur pour en faciliter le pilotage, de fonder ses décisions sur des données probantes et de mieux orienter les politiques publiques en enseignement supérieur.

Une gouvernance arrimée aux priorités

La gouvernance du Ministère reflète l'importance accordée aux thèmes de l'expérience étudiante, de la vitalité des régions et de l'accès des Premières Nations et des Inuit à l'enseignement supérieur. Le Ministère s'est doté d'un nouveau secteur consacré à l'accessibilité, à la réussite et à l'expérience étudiante. La capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur, la mobilité internationale et régionale des étudiants, les affaires étudiantes et la diversité, de même que les programmes d'aide financière aux études sont au cœur du mandat de ce secteur, qui assure la synergie entre l'ensemble des actions du Ministère.

La contribution de l'enseignement supérieur au développement régional est enrichie par la Direction des interventions régionales et du maillage, qui regroupe une équipe de conseillères et conseillers régionaux. Son mandat consiste à soutenir les collèges et les universités en leur offrant un accompagnement de proximité afin de favoriser une adéquation entre les besoins exprimés par les acteurs régionaux et les orientations, les stratégies et les actions ministérielles.

La création de la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit assure que cette clientèle est prise en compte de façon précise dans les interventions du Ministère. Le mandat de cette unité consiste à guider les actions concertées du Ministère, des établissements d'enseignement, des communautés autochtones et des autres partenaires pour favoriser l'épanouissement économique, social et culturel des PNI.

Cette gouvernance est axée sur la collaboration et la mise en commun des efforts pour une prise de décision éclairée au bénéfice de toutes les clientèles.

Révision de la politique de financement des universités

La politique de financement des universités est sujette à des révisions périodiques, qui permettent un meilleur arrimage des ressources financières allouées aux universités aux priorités gouvernementales en matière d'enseignement supérieur, aux besoins évolutifs des universités, aux priorités de recherche et d'innovation du Québec et, plus largement, aux besoins de la société. La dernière révision remonte à 2018-2019.

La révision de la politique de financement des universités est une démarche importante qui implique les partenaires de l'enseignement universitaire et de la recherche. Elle est guidée par des principes d'équité entre les établissements universitaires et d'intégrité du régime budgétaire, et vise à assurer la simplification du modèle de financement, la transparence du financement et de la reddition de comptes, l'accès aux données, la prévisibilité et la pérennité du financement pour les universités et le Ministère, l'émergence de projets innovants en enseignement et en recherche et le renforcement de la collaboration interétablissements, interordres et internationale.

La future politique de financement des universités, qui sera en vigueur à compter de 2024-2025, tiendra compte des orientations du présent plan stratégique et du cadre budgétaire du Québec.

Des initiatives d'envergure pour soutenir la réussite étudiante

Le Ministère est déjà à l'œuvre, à travers de grands plans d'action, pour promouvoir l'intérêt envers les études supérieures, encourager la persévérance, favoriser la réussite et assurer la diplomation et la qualification du plus grand nombre de personnes. Ses initiatives comprennent plusieurs actions précises qui visent à créer un environnement propice à une expérience étudiante de qualité.

Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026

Les réseaux des collèges et des universités bénéficient, depuis l'automne 2021, d'une enveloppe de 450 millions de dollars, échelonnée sur cinq ans, pour favoriser l'accès au plus grand nombre, la persévérance, les formations qualifiantes tout au long de la vie et la diplomation en enseignement supérieur. Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES) balise les axes d'intervention prioritaires et laisse toute la latitude aux établissements d'enseignement pour mettre en place les initiatives les plus prometteuses qui peuvent améliorer le parcours des étudiantes et étudiants.

La mise en œuvre du PARES, qui se poursuit jusqu'en 2026, a déjà permis de constater les bénéfices des réalisations suivantes pour la communauté étudiante et les établissements d'enseignement supérieur :

- réalisation de campagnes de promotion et de valorisation des études supérieures et des programmes d'aide financière aux études offerts, comme le Programme de prêts et bourses et le Programme de Bourses Perspective Québec ;
- embauche, dans les collèges et les universités, de ressources supplémentaires :
 - en orientation ou en information scolaire et professionnelle pour guider les étudiantes et étudiants dans le choix des programmes qui correspondent à leurs intérêts et les informer davantage sur les débouchés de ces programmes sur le marché de l'emploi ;
 - enseignantes, professorales ou professionnelles pour renforcer le soutien à l'enseignement et à l'apprentissage ;
 - responsables d'analyser les données liées à la réussite étudiante et d'évaluer les mesures mises en œuvre pour en apprendre davantage sur les meilleures pratiques à privilégier auprès de la population étudiante ;
- offre bonifiée d'activités de formations complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études pour soutenir la persévérance au-delà du premier trimestre d'études collégiales et universitaires ;
- offre bonifiée d'activités de perfectionnement pour le personnel et les membres des corps enseignant et professoral pour rehausser leurs compétences et mettre en place des pratiques adaptées aux caractéristiques de la communauté étudiante ;
- création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur, qui réalisera notamment de la veille sur les innovations pédagogiques favorisant la persévérance et la réussite des étudiants au bénéfice des réseaux collégial et universitaire ;
- promotion de l'accès aux données ministérielles sur l'enseignement supérieur, pour les chercheurs et pour la population, par l'intermédiaire du site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026

Les études peuvent constituer une source de stress, d'anxiété ou de tout autre problème de santé mentale. Pour soutenir la communauté étudiante, le Ministère a lancé, à l'automne 2021, le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME), assorti d'un budget de 60 millions de dollars sur cinq ans, bonifié de 35 millions de dollars en 2022-2023. Le PASME appuie le réseau de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale propice à l'épanouissement de la population étudiante.

Les principales mesures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PASME se déclinent ainsi :

- publication d'un cadre de référence national sur la santé mentale étudiante, d'un modèle de politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la production de leur propre politique et du [Guide pratique à l'intention du personnel des établissements d'enseignement supérieur](#) sur l'inclusion des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers ;
- création d'un comité élargi sur les services sociaux et de santé offerts aux étudiantes et étudiants pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions entre les réseaux de l'enseignement supérieur et le réseau de la santé et des services sociaux ;
- déploiement de l'Observatoire sur le bien-être et la santé mentale étudiante en enseignement supérieur ;
- déploiement d'une campagne nationale de promotion d'une santé mentale positive sur les campus et de sensibilisation à celle-ci ;
- appel de projets pour sensibiliser la communauté étudiante aux dommages liés à la consommation de substances psychoactives ;
- embauche ou libération de ressources supplémentaires pour :
 - l'évaluation des besoins et du référencement de la population étudiante vers les services appropriés ;
 - la promotion, la prévention et la sensibilisation en matière de santé mentale ;
 - l'intervention psychosociale individuelle, l'intervention de groupe et la psychothérapie.

Plusieurs de ces mesures ont permis de réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants sur les listes d'attente des établissements d'enseignement supérieur pour des services de psychothérapie, de même que le nombre moyen de jours ouvrables avant l'obtention d'une première consultation en psychothérapie.

Plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027

Dans le but de faire des campus collégiaux et universitaires des endroits sécuritaires et exempts de violence sexuelle, le Ministère a lancé, le 13 février 2023, un nouveau plan d'action quinquennal. Celui-ci est doté d'un budget total de 54 millions de dollars (incluant une bonification de 25 millions de dollars) sur cinq ans pour soutenir les établissements du réseau de l'enseignement supérieur dans l'application de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Le déploiement de ce plan d'action s'articule autour de trois axes liés à la prévention, à l'accompagnement des victimes et au développement des connaissances et du partage d'expertise.

CHOIX STRATÉGIQUES

Les enjeux

L'analyse de l'environnement externe et interne a permis de dégager quatre enjeux qui vont permettre au Ministère d'orienter et de prioriser ses actions, de même que celles des réseaux de l'enseignement supérieur, au cours des quatre prochaines années (2023-2027) :

- le développement économique, social, culturel et durable du Québec ;
- un réseau accueillant, accessible, ouvert sur le monde et orienté vers l'avenir ;
- une expérience étudiante propice à la réussite ;
- une équipe mobilisée.

Ces enjeux se déclinent en quatre orientations et onze objectifs. Un total de 20 indicateurs permettra au Ministère de mesurer le progrès des réalisations et l'atteinte des cibles.

ENJEU 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET DURABLE DU QUÉBEC

En 2028, 49 % des emplois disponibles au total au Québec seront des emplois hautement qualifiés¹⁵. La réussite, la qualification et la diplomation des personnes constituent de grandes priorités pour le Québec.

La pénurie de main-d'œuvre qui frappe les pays industrialisés a un impact significatif sur le développement économique du Québec. Le manque de personnes qualifiées entrave la croissance des entreprises et leur capacité à répondre à la demande du marché. À long terme, la pénurie de main-d'œuvre peut limiter la capacité des entreprises à innover, à investir dans de nouveaux projets et à créer de la richesse. La rareté de personnes qualifiées entraîne des répercussions également sur la prestation des services publics, notamment en éducation, en santé et en services sociaux. Les candidats manquent pour pourvoir les nombreux postes vacants. Cette rareté s'inscrit dans un contexte de concurrence mondiale pour attirer et recruter les talents qualifiés.

Les établissements d'enseignement supérieur, comme lieux de développement et de transmission des connaissances, sont des acteurs clés du développement et de la prospérité future du Québec. Ils forment chaque année des personnes qualifiées et des diplômés qui participent à la vie économique et sociale. Ces personnes contribuent également à l'enrichissement de la société par leur engagement, leur créativité et leur esprit critique. Leurs actions ont un impact durable sur la société dans son ensemble.

Le Québec a besoin plus que jamais de tout son capital humain. Chaque diplôme compte. Chaque qualification fait la différence. Une scolarisation accrue et des citoyens hautement qualifiés sont indispensables pour permettre au Québec d'atteindre son plein potentiel et d'en faire bénéficier l'ensemble de la population.

15. Source : Statistique Canada et Emploi-Québec

Orientation 1

Répondre aux besoins évolutifs de la société québécoise

Les besoins de la société québécoise sont multiples et évoluent au fil du temps. L'éducation et l'enseignement supérieur sont des leviers importants pour contribuer à la réponse à ces besoins.

Afin de réussir, il convient en premier lieu de susciter l'intérêt d'un maximum de personnes pour les études supérieures, d'encourager et de maintenir cet intérêt dans la durée. Pour inciter plus de Québécois et de Québécoises à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur, il est primordial de leur faire comprendre les bénéfices que peuvent apporter les diplômes universitaires et collégiaux à leur vie, ainsi que leur impact positif sur leur qualité de vie.

Une fois dans l'enceinte des établissements d'enseignement supérieur, il faut accompagner ces personnes pour qu'elles persévèrent, réussissent et obtiennent leurs diplômes.

Répondre aux besoins évolutifs du Québec passe également par un meilleur soutien à la recherche et à la valorisation de la culture de l'innovation. La recherche génère de nouvelles connaissances, apporte de nouvelles solutions à différents problèmes et est source d'innovations sociales, culturelles et technologiques. Il importe d'appuyer une recherche qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de l'innovation pour garantir une croissance économique durable et inclusive.

Répondre aux besoins du Québec ne peut s'opérer sans la croissance et l'enrichissement des aspects culturels d'une société, comme les arts, la musique, la littérature, les traditions, les coutumes, la langue, l'histoire et les modes de vie. La réponse doit permettre la préservation de la langue française, pierre angulaire de la culture québécoise.

Ainsi, pour contribuer durablement à la réponse à ces besoins, le Ministère mise sur un plus grand intérêt de la population envers les études supérieures, l'accroissement des qualifications et de la diplomation, le soutien à la recherche et la valorisation de la langue française.

Objectif 1.1 : Attirer davantage de personnes aux études supérieures

Le choix d'entreprendre des études supérieures est souvent motivé par des facteurs multiples : personnels, familiaux, pécuniaires, géographiques, etc. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre peut jouer en défaveur de ce choix.

Attirer les personnes sur les bancs des collèges et des universités et les inciter à persévérer constitue un défi sociétal. Il est de la responsabilité des instances gouvernementales, des établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, des employeurs et de la société civile de valoriser les études supérieures et de promouvoir leurs bénéfices pour les individus et pour la société en général.

Grâce à un effort collectif et à des actions concertées, le Ministère vise à hausser le taux de participation aux études supérieures de la population âgée de 17 à 34 ans. Cette catégorie d'âge correspond aux personnes inscrites dans les collèges et les universités pour suivre autant des programmes de grade (DEC, BAC, maîtrise, doctorat) que des programmes hors grade, menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat, d'un diplôme d'études spécialisées, etc.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Taux de participation aux études supérieures chez les 17-34 ans	2019-2020 29,8 %	31,3 %	31,6 %	31,8 %	32,1 %

Objectif 1.2 : Accroître le niveau de scolarité de la population québécoise

Le Ministère a pour mission de soutenir le développement et la qualité de l'enseignement collégial et universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture.

Les études supérieures permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui peuvent leur être utiles dans différents aspects de la vie, de la résolution de problèmes au travail à la compréhension des enjeux sociaux et politiques. Elles contribuent à outiller les individus pour qu'ils deviennent des citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure et d'agir de façon responsable. Les personnes diplômées ont souvent accès à des emplois de qualité, jouissent d'une plus grande stabilité professionnelle et disposent d'une meilleure capacité à s'adapter aux changements et à innover. Elles constituent le pivot du développement d'une société.

La proportion de Québécoises et de Québécois âgés de 25 à 64 ans qui détiennent un grade universitaire est inférieure à la moyenne canadienne. Le Québec doit hausser le niveau de scolarité de sa population pour réduire son écart de six points de pourcentage avec l'Ontario et la Colombie-Britannique.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2. Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires	2021-2022 57,0 %	58,7 %	59,6 %	60,5 %	61,4 %

Objectif 1.3 : Contribuer à la réponse aux besoins de main-d'œuvre du Québec

Le Québec a besoin de toute sa force active pour progresser, offrir des services publics de qualité et assurer le bien-être de sa population, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Le Ministère et ses réseaux sont parties prenantes de *l'Opération main-d'œuvre – En action pour réduire la rareté de la main-d'œuvre* (OPMO). Cette opération prioritaire du gouvernement a pour principal objectif de favoriser la diplomation dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance).

Des incitatifs comme le programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) visent à influencer à la hausse l'intérêt des personnes envers ces programmes d'études. Le PBPQ accorde des montants significatifs tout au long du parcours des personnes qui choisissent les programmes visés et réussissent leurs cours :

- soit une bourse de 1 500 \$ par session à temps plein réussie au collégial, soit une bourse totale maximale de 9 000 \$ pour un programme de trois ans ;
- soit une bourse de 2 500 \$ par session à temps plein réussie à l'université, soit une bourse totale maximale de 15 000 \$ pour un programme de trois ans et de 20 000 \$ pour un programme de quatre ans.

Le Ministère vise ainsi à augmenter le nombre de nouveaux inscrits dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à l'exercice de professions visées par l'Opération main-d'œuvre.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3. Proportion de nouveaux inscrits dans les programmes menant à des professions visées par l'OPMO	2022-2023 ¹ 23,3 %	24,6 %	24,9 %	25,3 %	25,6 %

1. Donnée provisoire.

Objectif 1.4 : Soutenir la recherche et la culture de l'innovation

La recherche joue un rôle vital dans la croissance et l'avancement d'une société. Le Ministère veut renforcer sa contribution au développement de la recherche et de la culture de l'innovation.

Les chaires de recherche revêtent une importance cruciale dans la promotion de la recherche et de l'innovation dans des domaines de pointe. Elles offrent aux chercheurs titulaires la possibilité de faire des avancées majeures dans leur domaine de spécialisation et permettent de former de nouveaux scientifiques. De nombreux professeurs et professeures d'universités québécoises sont titulaires de chaires de recherche du Canada, de chaires financées par des ministères ou organismes québécois, ou de chaires institutionnelles, industrielles, philanthropiques ou de l'UNESCO.

Par l'entremise du Programme des chaires de recherche du Canada, les chercheurs et leurs établissements d'enseignement bénéficient de financement du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie et des Instituts de recherche en santé du Canada. En 2022, parmi les 1 992 chaires de recherche du Canada, 28,7 % étaient occupées par des chercheurs québécois. Les titulaires de ces chaires sont largement réputés pour leur excellence dans leur domaine.

Les Fonds de recherche du Québec (société et culture, nature et technologies et santé) accordent également du financement aux chercheurs des universités québécoises, incluant certaines chaires et certains observatoires de recherche. Le gouvernement du Québec souhaite augmenter graduellement le nombre de chaires de recherche en études québécoises d'ici 2027, considérant les particularités de la société québécoise d'aujourd'hui, que ce soit sur le plan de la langue française, de la culture, de l'histoire, de l'économie, de la géographie, de la politique, du réseau d'éducation, du réseau de la santé ou encore en lien avec l'immigration. Ces études de haut niveau sont importantes pour aider à définir le Québec de demain. Il est souhaité d'atteindre jusqu'à 20 Chaires de recherche du Québec d'ici 2027, selon la disponibilité des fonds nécessaires à leur mise en place.

La recherche repose également sur la contribution d'étudiants qui poursuivent des études de 2^e et de 3^e cycle. L'accès à des bourses d'études et à des subventions de recherche, à des programmes de maîtrise et de doctorat bien structurés et pertinents qui offrent des possibilités de recherche de pointe, l'accès au financement du secteur privé susceptible d'offrir des occasions de recherche pratique et la présence d'une diversité d'étudiants issus d'horizons et de cultures différentes peuvent favoriser la formation d'une relève en recherche dans les universités québécoises.

Le développement de la recherche se fait aussi par le biais des activités de recherche menées dans les collèges et dans les CCTT. Ces derniers réalisent des activités de recherche appliquée et travaillent en collaboration avec les entreprises pour leur fournir des solutions innovantes sur mesure. La participation d'enseignants et d'étudiants aux activités des CCTT contribue à enrichir l'enseignement offert et à stimuler l'intérêt des jeunes envers les carrières scientifiques. Le Ministère vise l'augmentation du nombre d'étudiants impliqués dans les CCTT au cours des quatre prochaines années.

INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4. Nombre de chaires de recherche du Québec déployées	2022-2023 0 (Cibles par cumul)	2	4	5	6
5. Nombre d'étudiants inscrits aux 2 ^e et 3 ^e cycles	2022-2023 ¹ 27,5 %	28,1 %	29,1 %	30,0 %	31,0 %
6. Nombre d'étudiants impliqués dans les Centres collégiaux de transfert de technologie	2021-2022 900 (Cibles par cumul)	910	920	930	940

1. Donnée provisoire.

Objectif 1.5 : Valoriser et accroître la maîtrise de la langue française en enseignement supérieur

Avec la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le gouvernement du Québec met en place de nouvelles balises visant à promouvoir et à valoriser la langue française dans toutes les sphères de la société. Comme lieux de développement des connaissances et d'apprentissage, les réseaux de l'enseignement supérieur contribuent grandement à l'enseignement du français, à sa maîtrise et à sa promotion, et ce, tant sur leurs campus qu'à l'international.

La qualité des formations en français offertes dans les collèges et les universités du Québec est reconnue à l'échelle internationale, ce qui contribue à attirer des étudiantes, étudiants, professeures et professeurs francophones de partout dans le monde. Les publications de recherche en langue française sont également valorisées et contribuent à la promotion de la langue et de la culture québécoises.

La maîtrise des compétences langagières des étudiantes et étudiants, en français, particulièrement à l'écrit, est essentielle à la poursuite des études supérieures. L'épreuve uniforme de français est un examen obligatoire pour les étudiants collégiaux au Québec. Elle a pour but d'évaluer les compétences des étudiants en communication écrite en français et de s'assurer qu'ils ont acquis les connaissances requises pour continuer leurs études

universitaires. En vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, cette épreuve sera désormais appliquée à un public élargi d'étudiants qui poursuivent des études collégiales en anglais et dont le niveau de compétences en français pourrait être variable. Tenant compte de cette nouvelle réalité, le Ministère vise faire progresser le taux global de réussite des étudiants collégiaux à cette épreuve vers 84,0 % d'ici 2027.

Le Ministère souhaite également augmenter la proportion d'étudiantes et étudiants qui fréquentent les collèges et les universités francophones du Québec.

INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
7. Taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial	2018-2019 83,3 %	83,4 %	83,6 %	83,8 %	84,0 %
8. Proportion d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur francophones	2021-2022 80,9 %	81,2 %	81,5 %	81,8 %	82,0 %

ENJEU 2 : UN RÉSEAU ACCUEILLANT, ACCESSIBLE, OUVERT SUR LE MONDE ET ORIENTÉ VERS L'AVENIR

La qualité des bâtiments, des classes, des laboratoires, des bibliothèques ainsi que des installations sportives et de détente peut avoir un impact sur l'intérêt des clientèles envers les études supérieures, sur leur persévérance et sur leur réussite. Ces espaces constituent plus que des milieux d'apprentissage, ce sont des milieux de vie qui peuvent influencer le parcours d'études d'une personne. Maintenir ces bâtiments en bon état, les moderniser, les sécuriser et les adapter, de façon continue, aux besoins des communautés étudiante, enseignante et de recherche est un défi pour le Ministère, les collèges et les universités.

Les besoins d'équipements technologiques intelligents sont en croissance avec une offre de formation en ligne plus importante et un recours accru aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage. Les environnements technologiques doivent être de qualité pour répondre aux besoins de la clientèle étudiante. Le développement des compétences numériques contribue également à l'intégration réussie des nouvelles technologies.

S'ouvrir à la collectivité et à son environnement immédiat fait partie de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Cette ouverture implique des collaborations et des partenariats avec les écoles, les employeurs, les entreprises et les acteurs communautaires pour la réussite, la recherche, le transfert des connaissances et l'innovation dans chaque région du Québec.

L'ouverture des établissements d'enseignement supérieur sur le monde est incontournable. La concurrence de recrutement des talents est une réalité internationale. Pour les établissements d'enseignement francophone, la tâche est plus ardue compte tenu du bassin plus limité de candidats francophones.

Orientation 2

Accompagner le réseau dans son développement

Le Ministère accompagne les collèges et les universités selon leurs spécificités et leurs besoins afin de garantir le succès et la réussite des étudiants. Il travaille en étroite collaboration avec les établissements pour harmoniser leurs priorités d'action avec celles du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de manière à proposer des solutions adaptées. Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera son soutien dans le but :

- d'améliorer les infrastructures immobilières et technologiques ;
- de favoriser les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics ;
- d'augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale.

Objectif 2.1 : Soutenir la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur

Le Ministère dresse chaque année l'état de situation des espaces de chaque établissement d'enseignement supérieur pour évaluer la priorité dans le choix de solutions immobilières d'ajout, de location ou d'aménagement d'espaces. Cette évaluation tient compte des besoins des établissements, des effectifs étudiants actuels et des prévisions de variation de ces effectifs. Le Ministère vise à augmenter le taux de réalisation des solutions immobilières pour permettre à la communauté étudiante, aux enseignants et aux chercheurs de disposer de milieux de formation de qualité.

Des infrastructures de qualité incluent également les technologies de l'information et de la communication et s'inscrivent, plus largement, dans la transformation numérique des campus collégiaux et universitaires. La formation en ligne permet notamment d'augmenter la capacité d'accueil des collèges et des universités, tout en offrant des modalités d'enseignement variées.

Le financement ministériel des réseaux collégial et universitaire contribue de manière récurrente au développement des ressources informationnelles, à la sécurisation des infrastructures technologiques et des systèmes d'information, à l'acquisition et au développement de ressources éducatives numériques ainsi qu'à la mise en place d'activités de formation à distance et d'initiatives numériques, comme des projets d'innovation technopédagogique et la recherche sur le thème du numérique.

Le Campus numérique fait partie des projets d'innovation technologique d'envergure soutenus par le Ministère. Il s'agit d'un portail conçu pour mutualiser l'ensemble de l'offre de formation en ligne des collèges et des universités qui favorisera l'accessibilité des études supérieures et répondra à des besoins grandissants de flexibilité dans les parcours de formation. Au cours des quatre prochaines années, l'ensemble des composantes de ce portail seront déployées.

INDICATEURS POTENTIELS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
9. Taux de réalisation des solutions immobilières en enseignement supérieur	2022-2023 28 %	45 %	55 %	70 %	80 %
10. Taux de déploiement du campus numérique et de ses composantes	2021-2022 55 %	70 %	80 %	90 %	100 %

Objectif 2.2 : Favoriser les collaborations, dans toutes les régions du Québec, entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics

Soutenus par le Ministère, les pôles régionaux en enseignement supérieur facilitent la collaboration entre les collèges et les universités d'une même région. Ces pôles ont pour but d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite étudiante et la fluidité des parcours de formation. Ils visent également à renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur de la région, à répondre aux enjeux de développement régional et à mutualiser les ressources pour créer un modèle adapté aux besoins locaux.

Depuis 2018, les 15 pôles régionaux d'enseignement supérieur ont établi de nombreux partenariats actifs dans divers domaines, notamment l'intelligence artificielle, les arts numériques, les programmes de formation intégrés. Ces partenariats visent également l'attraction d'étudiants internationaux. De nouveaux partenaires viendront renforcer, chaque année, la synergie entre les instances régionales.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
11. Nombre de partenaires additionnels impliqués dans les pôles régionaux	S. O. (Cibles par cumul)	5	10	15	20

Objectif 2.3 : Augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale

Le Ministère soutient la mobilité interrégionale par l'entremise d'une aide financière aux étudiantes et étudiants souhaitant s'inscrire dans un programme d'études offert par un collège en région, leur offrant ainsi une expérience pédagogique enrichissante pour leur réussite et permettant de diversifier leur parcours scolaire. Ce programme de bourses encourage l'attraction et la rétention d'étudiants dans les collèges en région, contribuant ainsi à la vitalité de leurs programmes d'études.

Attirer davantage d'étudiants internationaux dans les collèges et les universités francophones du Québec est une priorité gouvernementale. La présence d'étudiantes et d'étudiants francophones internationaux sur les campus québécois peut également favoriser la création d'un environnement éducatif diversifié et enrichissant, procurant à l'ensemble de la communauté étudiante des occasions de découvrir de nouvelles cultures et de nouvelles façons de penser, en plus d'élargir leurs horizons. Cette mobilité contribue au rayonnement du Québec et à la promotion de sa culture et de la langue française dans le monde entier.

INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
12. Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse de mobilité interrégionale	2022-2023 700 ¹ (Cibles par cumul)	2 100	2 500	2 900	4 000
13. Taux d'étudiants internationaux financés dans les collèges et les universités francophones du Québec	2021-2022 71,4 %	71,6 %	71,7 %	71,8 %	72,0 %

1. Donnée provisoire.

ENJEU 3 : UNE EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE PROPICE À LA RÉUSSITE

Plusieurs facteurs interviennent dans le parcours d'une personne et peuvent influencer sur sa persévérance, comme la motivation, l'environnement familial, la qualité de l'enseignement, la pression sociale, l'organisation et la gestion du temps, le soutien émotionnel, la santé mentale, des difficultés financières, l'intérêt et les aptitudes et l'accès aux ressources éducatives.

Ces facteurs ont également un impact sur la diplomation. Le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur travaillent conjointement à établir des conditions optimales pour que le parcours du plus grand nombre de personnes soit couronné de succès. Ces conditions impliquent notamment une offre de programmes variés, des ressources professorales et d'encadrement suffisantes et compétentes, des infrastructures immobilières accueillantes, des ressources technologiques innovantes, des approches pédagogiques stimulantes et des parcours de formation flexibles.

Orientation 3

Offrir à chaque personne les conditions favorables à l'accomplissement de son parcours de formation

Offrir à chaque personne les conditions favorables pour réussir peut prendre plusieurs formes et consister notamment à :

- offrir un accès équitable à l'enseignement supérieur à toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur âge, de leur genre ou de leur lieu de résidence ;
- réduire les barrières financières aux études en offrant des bourses ou des programmes d'aide financière ;
- offrir des environnements et des modes d'apprentissage agréables, stimulants, flexibles et sécuritaires pour répondre aux besoins des étudiants ;
- mettre en place des programmes d'orientation, de mentorat et d'accompagnement pour aider les étudiants à trouver leur voie et à atteindre leurs objectifs ;
- fournir des ressources et des outils adaptés pour favoriser l'autonomie des étudiants ;
- offrir des services de soutien en santé mentale pour aider les étudiants à gérer leur stress et leur anxiété.

Le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur s'emploient à rendre concrètes, pour leurs clientèles, plusieurs de ces conditions. Les actions de soutien du Ministère se poursuivront pour encourager la persévérance et la réussite aux études supérieures ainsi que la formation tout au long de la vie.

Objectif 3.1 : Soutenir la persévérance et la réussite aux études supérieures

Mener à terme des études supérieures exige beaucoup de volonté, d'efforts et d'adaptation de la part des étudiantes et étudiants. Il est donc crucial que ces derniers bénéficient d'un soutien continu tout au long de leur parcours de formation pour leur permettre de surmonter tous les obstacles à la réussite et d'obtenir leur diplôme.

Pour mesurer la persévérance aux études supérieures, le Ministère suit le taux global de réinscription au troisième trimestre des étudiants collégiaux et le taux de réinscription des étudiants universitaires au baccalauréat (BAC) après un an d'études.

La réussite des étudiantes et étudiants qui persévèrent est un élément clé de la mission et de la vision ministérielles, car elle constitue un moteur de développement, et ce, tant pour les individus que pour la société québécoise dans son ensemble. L'objectif central du plan stratégique est d'augmenter le taux d'obtention de diplômes dans l'ensemble des programmes de grades collégiaux et universitaires.

INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
14. Taux global de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales	2021-2022 82,7 %	82,7 %	82,7 %	82,9 %	83,0 %
15. Taux de persévérance après un an des nouveaux inscrits universitaires au BAC	2021-2022 88,5 %	88,5 %	88,5 %	88,7 %	88,9 %
16. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation préuniversitaire	Cohorte 2017 (suivie jusqu'en 2020-2021) 71,8 %	72,0 %	72,1 %	72,4 %	72,5 %
17. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation technique	Cohorte 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021) 60,8 %	61,0 %	61,1 %	61,2 %	61,3 %
18. Taux d'obtention d'un baccalauréat, six ans après l'inscription	Cohorte 2014 (suivie jusqu'en 2019-2020) 79,4 %	79,5 %	79,6 %	79,8 %	80,0 %

Objectif 3.2 : Soutenir les personnes dans leur formation tout au long de la vie

Dans une société en constante évolution, particulièrement dans une économie du savoir, l'apprentissage en continu devient un besoin pour plusieurs. Le marché du travail se transforme et des secteurs d'activité en émergence exigent le développement de nouvelles connaissances et compétences. Le milieu de l'enseignement supérieur doit permettre aux personnes de s'ajuster aux changements survenant autour d'eux tout au long de leur vie active. Les études à temps partiel, l'alternance travail-études, la reconnaissance des acquis et des compétences, les requalifications, les programmes passerelles, des formations hybrides et interdisciplinaires, une offre de stages renforcée, des horaires flexibles et des services d'aide à la réussite avant-gardistes sont des éléments essentiels à l'adaptation aux réalités de ces changements.

L'augmentation du taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans témoigne de la capacité du système de l'enseignement supérieur à répondre aux besoins de formation tout au long de la vie de la population québécoise.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
19. Taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans	2019-2020 4,0 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %

ENJEU 4 : UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

Le ministère de l'Enseignement supérieur a été institué en juin 2020. Sa création, survenue en pleine période de pandémie, a amené des changements sur le plan de la gouvernance, des rôles et responsabilités des employés, de la constitution des équipes, de la collaboration entre elles, de l'organisation du travail et de la collaboration avec les réseaux de l'enseignement supérieur. Ces changements ont un impact direct sur le personnel.

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Québec pousse le Ministère à faire preuve de créativité pour mobiliser ses employés, les retenir et augmenter sa capacité à attirer la relève.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les réseaux de l'enseignement supérieur pour les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'enseignement, de recherche et création et de services à la collectivité. Pour répondre à leurs besoins qui évoluent au fil du temps, le Ministère doit compter sur des équipes expertes et mobilisées.

Orientation 4

Adopter des approches novatrices de mobilisation du personnel

Attirer, retenir et développer les ressources humaines est une priorité pour plusieurs organismes publics. Il est donc essentiel de faire preuve d'innovation pour se démarquer, améliorer l'expérience des employés et créer un environnement de travail positif et stimulant.

Le Ministère mise sur la poursuite de sa transformation numérique pour adopter de nouvelles façons de faire permettant à ses équipes d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts à ses partenaires et à la population. Il vise à offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement de l'expertise.

Objectif 4.1 : Offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement de l'expertise

L'accomplissement de la mission du Ministère repose en grande partie sur la contribution de ses employés. Un milieu de travail favorable à la santé et au bien-être qui tient compte des besoins de chacun et offre des possibilités de développement professionnel et de progression de carrière peut contribuer à la mobilisation du personnel et à sa rétention.

Recommander son employeur à des candidats potentiels est un indicateur révélateur de la satisfaction et de l'attachement des employés du Ministère. Lorsqu'un employé recommande son lieu de travail à quelqu'un de son entourage, cela sous-entend qu'il apprécie son environnement professionnel.

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
20. Taux de recommandation du Ministère de la part des employés	S.O.	80,0 %	80,5 %	81,0 %	82,0 %

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027



TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère
de l'Enseignement
supérieur

MISSION

Soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec

VISION

L'accès, la réussite et l'excellence en enseignement supérieur pour tous, au cœur de nos actions

VALEURS

L'équité, le partenariat, la transparence et le professionnalisme

Enjeu 1 : Développement économique, social, culturel et durable du Québec
Orientation 1 : Répondre aux besoins évolutifs de la société québécoise

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1 Attirer davantage de personnes aux études supérieures	1. Taux de participation aux études supérieures chez les 17-34 ans	2019-2020 29,8 %	31,3 %	31,6 %	31,8 %	32,1 %
1.2 Accroître le niveau de scolarité de la population québécoise	2. Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires	2021-2022 57,0 %	58,7 %	59,6 %	60,5 %	61,4 %
1.3 Contribuer à la réponse aux besoins de main-d'œuvre du Québec	3. Proportion de nouveaux inscrits dans les programmes menant à des professions visées par l'Opération main-d'œuvre	2022-2023 23,3 %	24,6 %	24,9 %	25,3 %	25,6 %
1.4 Soutenir la recherche et la culture d'innovation	4. Nombre de chaires de recherche du Québec déployées	2022-2023 0 (cibles par cumul)	2	4	5	6
	5. Proportion d'étudiants inscrits aux 2 ^e et 3 ^e cycles universitaires	2022-2023 27,5 %	28,1 %	29,1 %	30,0 %	31,0 %
	6. Nombre d'étudiants impliqués dans les Centres collégiaux de transfert de technologies	2021-2022 900 (cibles par cumul)	910	920	930	940
1.5 Valoriser et accroître la maîtrise de la langue française en enseignement supérieur	7. Taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial	2018-2019 83,3 %	83,3 %	83,4 %	83,8 %	84,0 %
	8. Proportion d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur francophones (collégial et universitaire)	2021-2022 80,9 %	81,2 %	81,5 %	81,8 %	82,0 %

Enjeu 2 : Un réseau accueillant, ouvert sur le monde et orienté vers l'avenir
Orientation 2 : Accompagner le réseau dans son développement

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1 Soutenir la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur	9. Taux de réalisation des solutions immobilières en enseignement supérieur	2022-2023 28 %	45 %	55 %	70 %	80 %
	10 Taux de déploiement du campus numérique et de ses composantes	2021-2022 55 %	70 %	80 %	90 %	100 %
2.2 Favoriser les collaborations, dans toutes les régions du Québec, entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics	11. Nombre de partenaires additionnels impliqués dans les pôles régionaux en enseignement supérieur	S.O. Cibles par cumul	5	10	15	20
2.3 Augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale	12. Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse de mobilité interrégionale	2022-2023 700 (Cibles par cumul)	2 100	2 500	2 900	4 000
	13. Taux d'étudiants internationaux financés dans les collèges et les universités francophones	2021-2022 71,4 %	71,6 %	71,7 %	71,8 %	72,0 %

Suite ►

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère
de l'Enseignement
supérieur

Enjeu 3 : Une expérience étudiante propice à la réussite

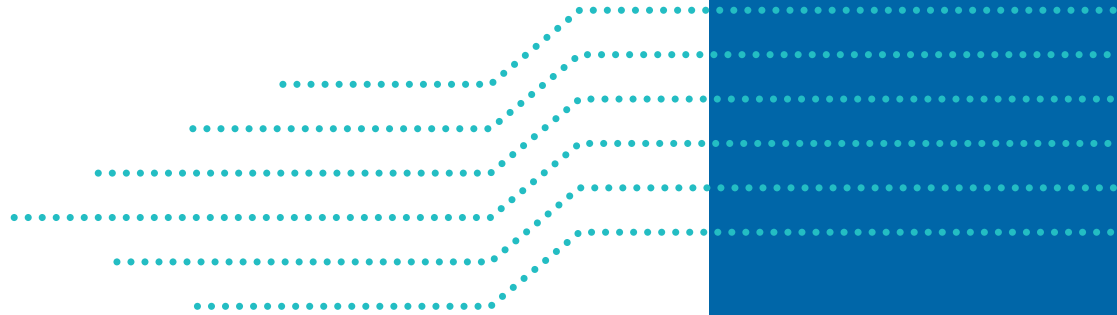
Orientation 3 : Offrir à chaque personne les conditions favorables à l'accomplissement de son parcours de formation

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1 Soutenir la persévérance et la réussite aux études supérieures	14. Taux global de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales	2021-2022 82,7 %	82,7 %	82,7 %	82,9 %	83,0 %
	15. Taux de persévérance après un an des nouveaux inscrits universitaires au baccalauréat	2021-2022 88,5 %	88,5 %	88,5 %	88,7 %	88,9 %
	16. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation préuniversitaire	Cohorte 2017 (suivie jusqu'en 2020-2021) 71,8 %	72,0 %	72,1 %	72,4 %	72,5 %
	17. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation technique	Cohorte 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021) 60,8 %	61,0 %	61,1 %	61,2 %	61,4 %
	18. Taux d'obtention d'un baccalauréat , six ans après l'inscription	Cohorte 2014 (suivie jusqu'en 2019-2020) 79,4 %	79,5 %	79,6 %	79,8 %	80,0 %
3.2 Soutenir les personnes dans leur formation tout au long de la vie	19. Taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans	2019-2020 4,0 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %

Enjeu 4 : Une équipe mobilisée

Orientation 4 : Adopter des approches novatrices de mobilisation du personnel

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1 Offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement professionnel	20. Taux de recommandation du Ministère de la part des employés	S. O.	80,0 %	80,5 %	81,0 %	82,0 %



*Enseignement
supérieur*

Québec

